

**LES AMIS  
du  
VIEUX MARSANNE**



**bulletin de liaison n° 12**

**1991**

ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION



métrés, études, devis  
coordination de travaux  
maîtrise d'œuvre  
surveillance de chantier

le village  
26740 marsanne  
siret 380 750 877 000 17

maryse chambaud  
jean-louis duboc  
jean-philippe rameau  
jacques drevon  
patrick dasnias

☎ : 75 90 33 05  
fax : 75 90 34 32



**BOUCHERIE  
CHARCUTERIE**

*Viande de 1er choix  
Charcuterie de Ménage  
Une bonne adresse  
Roger Marion*

Marsanne - Tél. 75 90 32 37  
et ses tournées  
St gervais Cléon d'andran  
mardi - jeudi - samedi le matin  
La Batie-Rolland  
le mercredi matin et vendredi matin

# Ets HUGON

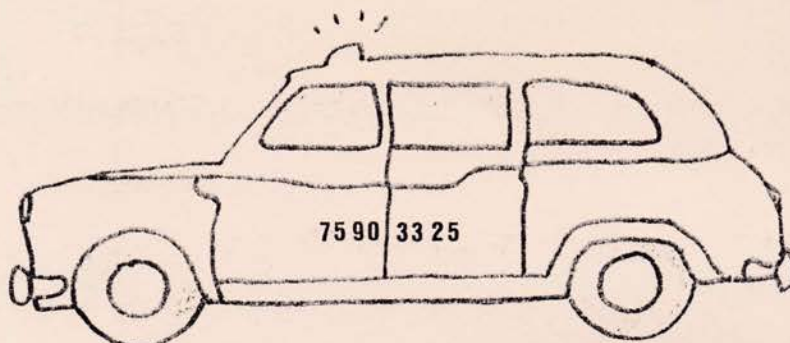
PRODUITS JARDIN — TERREAU — POTERIE — PLACE EMILE LOUBET — MARSANNE — 75 90 32 26 1—

**TAXIS MARSANNAIS**

MARYVONNE DABBENE 75.90.33.25.

véhicule conventionné n° 49.119.1.

remboursement direct par caisse maladie.



Entreprise

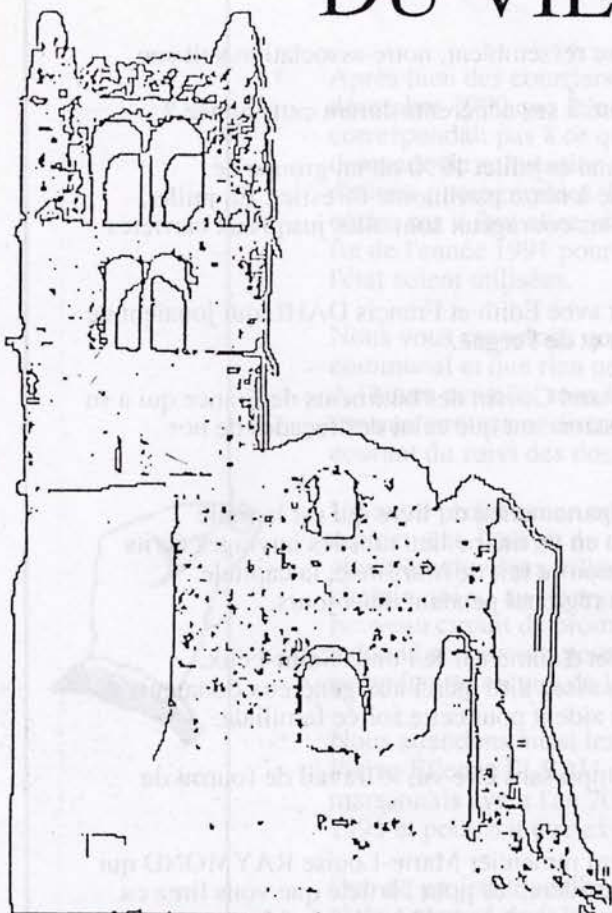


**Thierry LHUILLIER**

Plantations  
Entretien de parc  
Débroussaillage élagage

**Tél. :**  
**75.90.31.12 MARSANNE**

# ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX MARSANNE



## SOMMAIRE

<b>Le mot de la présidente</b>	<b>Page 01</b>
<b>Programme 1991</b>	<b>Page 04</b>
<b>Connaissons notre association</b>	<b>Page 05</b>
<b>Les Statuts</b>	<b>Page 07</b>
<b>C'était hier</b>	<b>Page 10</b>
<b>Revue de presse</b>	<b>Page 21</b>

Dessins réalisés par Marc NIDERHAUSER  
Maquette réalisée par Sylvie CHAINAS

## LE MOT DE LA PRESIDENTE

Les années se suivent, se ressemblent, notre association suit son bonhomme de chemin.  
Qu'a-t-elle fait et proposé à ses adhérentes durant cette année ?

- Deux randonnées en mai et juillet 1990, où un groupe de marcheurs s'est intéressé à notre patrimoine forestier. En juillet, malgré la chaleur, les plus courageux sont allés jusqu'aux carrières du Tripoli.
- Un concert début août, avec Edith et Francis Dahl qui jouaient de la flûte à bec, du violon et de l'orgue.
- Une conférence d'Armand Guérin, des Bâtiments de France, qui a su traiter un sujet aussi passionnant que celui des façades de nos demeures.
- Le deuxième Salon départemental du Livre qui est la seule manifestation qui réunit en un même lieu tous les ouvrages écrits sur la Drôme. Cette rencontre fait de Marsanne la capitale départementale du livre régional pendant deux jours.
- Le loto qui nous permet d'alimenter le Fonds Saint-Félix. Nous ne saurons jamais assez dire merci aux généreux donateurs et aux bénévoles qui nous aident pour cette soirée familiale.

Et il y a ce qui est accompli sans être vu, le travail de fourmi de toute une équipe.

Nous devons tout d'abord remercier Marie-Louise RAYMOND qui a fait des recherches considérables pour l'article que vous lirez en pages suivantes. Ses connaissances de l'histoire de Marsanne, qu'elle sait nous faire partager avec passion, ne peuvent que nous inciter à continuer l'action de l'association, à savoir la défense du patrimoine Marsannais.

Depuis deux ans, nous vous informons d'un projet de réhabilitation du prieuré Saint-Félix. Qu'en est-il ?

Vous vous doutez qu'un projet d'une telle envergure ne se réalise pas en un jour. Que de rencontres, de courriers, de messages téléphoniques faut-il pour que le dossier suive son chemin. Et parfois, l'imprévu, la non compréhension, font qu'il faille recommencer les choses.

Vous lirez en annexe la liste des organismes qui nous subventionnent.

Or, la sauvegarde de l'Art Français, à qui nous avons demandé une participation de 40% aux travaux, sur les conseils des Bâtiments de France, est très difficile pour l'élaboration des dossiers.

Après bien des courriers, appels téléphoniques, elle nous a appris en décembre 1990, que le nôtre, dans sa forme première, ne correspondait pas à ce qu'elle attendait. Nous devons représenter la demande de subvention de manière différente avec, encore, d'autres photographies. Cette nouvelle démarche est actuellement en cours, car il faut aller vite, les travaux devant commencer avant la fin de l'année 1991 pour que les subventions du département et de l'Etat soient utilisées.

Nous vous appelons que le prieuré Saint-Félix est un bâtiment communal et que rien ne peut être fait sans l'aval de la municipalité. A l'heure actuelle, tous les organismes qui subventionnent les travaux contactent directement la mairie, et nous essayons d'être au courant du suivi des dossiers.

Un autre projet est en cours, et qui pourra se matérialiser plus rapidement. Il s'agit du débroussaillage du chemin qui mène au cimetière du vieux village, du cimetière lui-même et ensuite, du chemin qui va au réservoir de la source de Baboui. Ainsi, un nouveau circuit de promenade verra le jour. Monsieur le Maire nous a donné son accord pour que nous contactions les personnes compétentes en vue de la réalisation des travaux.

Nous attendons aussi les photographies commandées à Pierre-Etienne FLEAU : "images-témoins du patrimoine marsannais avant l'an 2000". Elles nous sont promises pour juillet 1991 et pourront être exposées à la prochaine assemblée générale.

Que de projets, que d'enthousiasme, que de travail, mais aussi quel plaisir partagé de faire revivre les lieux et les bâtiments où nous ancêtres ont vécu.

Pour ce faire, les membres du conseil d'administration ont pleinement conscience de l'appui moral et financier apporté par tous les membres de l'association. Mais ils souhaiteraient un élargissement de leur équipe agissante par l'accueil de quelques volontaires supplémentaires.

Avis à celles et ceux qui veulent consacrer un peu de leur temps libre aux Amis du Vieux Marsanne. Qu'ils en soient d'avance remerciés.

Marie-Paule WENDER

LISTE DES ORGANISMES CONTACTES  
POUR OBTENIR DES SUBVENTIONS  
POUR SAINT-FELIX

- ETAT (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- CONSEIL GENERAL
- SAUVEGARDE DES MONUMENTS ANCIENS DE LA DROME
- SAUVEGARDE DE L'ART FRANCAIS
- PAYS DE FRANCE
- MAIRIE DE MARSANNE

## ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PROGRAMME 1991

ASSEMBLEE GENERALE de l'Association  
Samedi 5 Juillet 1991, à 17 heures  
à la Mairie de Marsanne

Sortie pédestre "VISITONS LA FORET"  
Randonnée organisée avec le concours de  
L'Office National des Forêts

Concert d'été à Notre-Dame de Fresneau

3<sup>e</sup> Salon départemental  
"LA DROME PAR SES LIVRES"  
5 et 6 Octobre 1991

## CONNAISSONS NOTRE ASSOCIATION

I - LES STATUTS : adoptés en assemblée générale le 2 décembre 1989 (voir page suivante)

II - L'AFFILIATION :

"L'association des Amis du Vieux Marsanne" est affiliée à la "Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme". Ceci lui vaut d'être reconnue d'**utilité publique** et donne à chacun de ses adhérents l'avantage d'être membre des deux associations.

III - LE CHAMP D'ACTION :

Il concerne, dans son entier, le territoire communal. Le "Vieux Marsanne" dont nous sommes les amis s'étend, comme le dit la chanson (1) :

"...de la campagne au village, de Peyrieu aux Bastets, et du Parc à Bauzet..."

C'est près de 2 000 ans d'histoire, avec ses traces écrites, architecturales, archéologiques ou coutumières. C'est une sépulture gallo-romaine à Saint-Laurent, ou à Saint-Martin ; c'est une motte castrale au Châtelard, un bourg médiéval dans ses remparts, une ancienne maison forte, notre vieux Saint-Félix, des croix de mission, une "pierre sanglante" ; c'est une antique rangée d'arbres au long de l'Ancelle, un vieux mûrier, le "gros fayard", le tripoli, le récent souvenir d'un derrick à Peyrieux. C'est notre mémoire collective, notre vieux patois, nos expressions du terroir... C'est... C'est...

C'est tout cela le "Vieux Marsanne", celui que nous essayons de **mieux connaître**, ou de **sauvegarder** en toute amitié

(1) : "LA MARSANNAISE", chanson de Barret et Estran (voir Bulletin N° 8)

ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX MARSANNE

Siège social : Mairie, 26740 MARSANNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres élus :

1988 - 1991 : MP WENDER, P. CHAREYRON

1989 - 1992 : ML RAYMOND, S. RASSIER, R. GRANGAUD, P. COUCHON

1990 - 1993 : G. MONTAGNE, S. CHAINAS, MJ PERRET, D. HUVELLE, C. HUGON

BUREAU

PRESIDENTE : Marie-Paule WENDER  
VICE-PRESIDENTS : Marie-Louise RAYMOND  
Gérard MONTAGNE

TRESORIERE : Suzanne RASSIER

TRESORIER CHARGE DU FONDS SAINT-FELIX :  
Roger GRANGAUD

SECRETAIRE  
Sylvie CHAINAS

SECRETAIRE ADJOINTE  
Marie-Josée PERRET

## **Article 1**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1/07/1901 ayant pour titre "ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX MARSANNE".

## **Article 2**

Cette association a pour but :

- \* de rassembler les personnes concernées par la sauvegarde du patrimoine marsannais.
- \* de favoriser l'accueil, l'intégration des nouveaux habitants et de les informer de leur situation éventuelle dans un site protégé;
- \* de veiller à ce que le patrimoine architectural et culturel de Marsanne soit protégé ou restauré et que les équipements modernes soient intégrés avec discrétion afin de préserver le caractère historique du lieu.
- \* d'organiser des activités culturelles
- \* d'avoir des contacts suivis avec la municipalité, le syndicat d'initiative, les associations locales et les services départementaux et régionaux compétents.

## **Article 3**

Le siège social de l'association est fixé en mairie de Marsanne. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

## **Article 4**

L'association se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur. Les membres actifs sont ceux qui, acceptant les statuts de l'association, s'engagent à acquitter la cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale. Sont considérés comme membres bienfaiteurs ceux qui acquittent un droit d'entrée équivalent à dix années de cotisation. Sont membres d'honneur les personnalités désignées par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

La qualité de membre se perd par démission, refus de paiement de la cotisation ou décès.

## **Article 5**

Les ressources de l'association comprennent :

- \* le produit des cotisations versées chaque année par les membres actifs ou bienfaiteurs.
- \* les subventions de l'Etat, de la région Rhône-Alpes, du département de la Drôme, de la commune de Marsanne ou d'organismes concernés.
- \* le produit des collectes ou manifestations culturelles organisées par l'Association, conformément à la réglementation en vigueur.



## **Article 6**

L'association est dirigée par un Conseil d'administration de membres élus par l'Assemblée Générale, au scrutin secret ou à main levée, selon le désir de l'Assemblée. Les membres sont élus par tiers renouvelables tous les ans.

Le conseil d'administration comprend au minimum cinq membres (un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier), mais il pourra éventuellement être élargi sur décision de l'Assemblée générale, par adjonction de membres.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement du membre manquant par cooptation, il est procédé à son remplacement définitif lors de l'Assemblée générale suivante.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sous convocation du président.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage la voix du président est prépondérante.

## **Article 7**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle est réunie une fois par an. Les membres sont convoqués au moins dix jours avant la date fixée, par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Il est établi par le conseil d'administration.

Le président préside l'assemblée et expose les problèmes de l'association, assisté des membres du conseil spécialisés dans les sujets traités.

Le trésorier rend compte de la situation financière et soumet sa gestion à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé au remplacement des membres sortants. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Les votes par procuration sont admis.

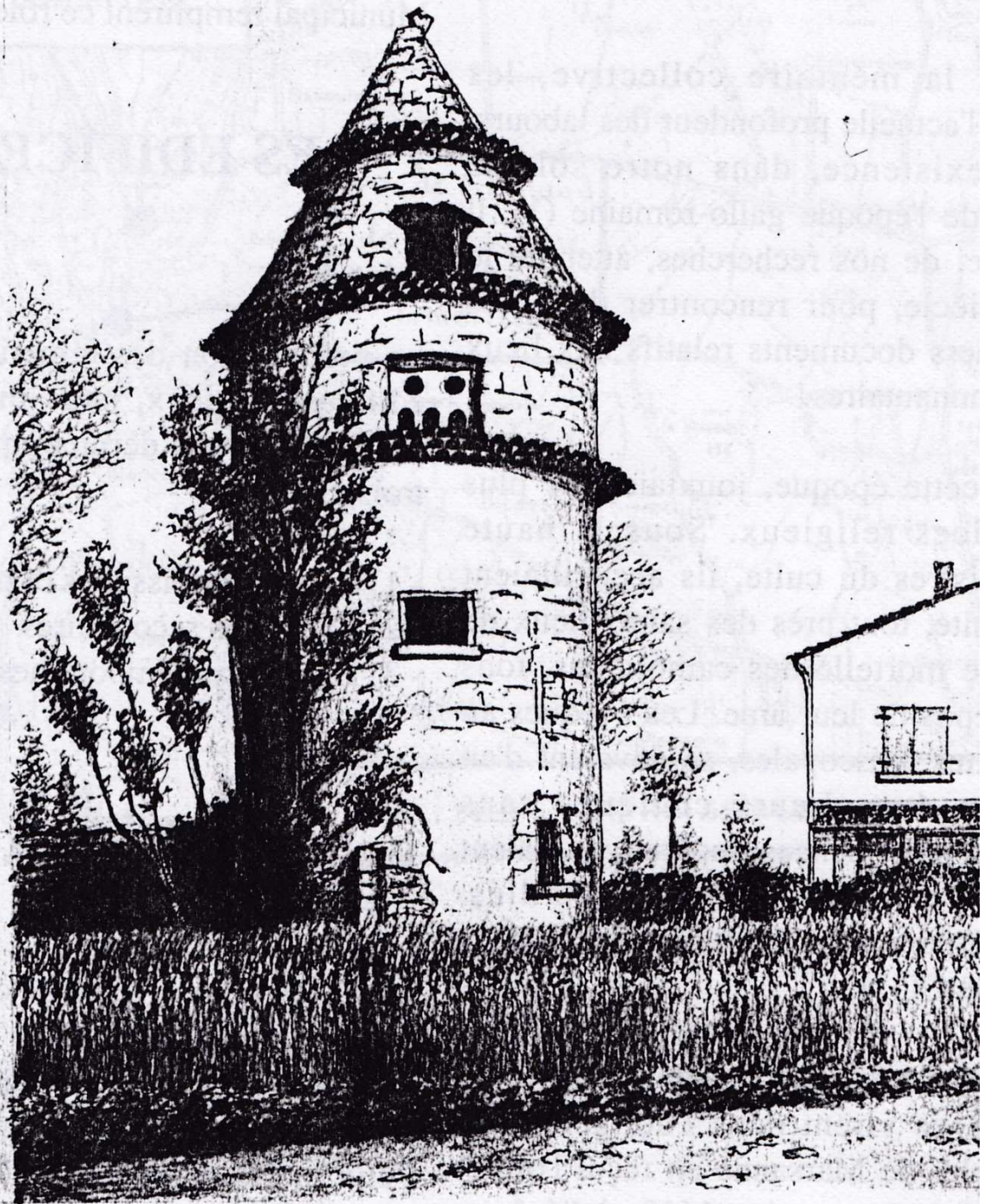
## **Article 8**

Si la situation l'exige, ou sur la demande de la moitié des membres du conseil d'administration, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire selon les mêmes modalités que pour une assemblée générale ordinaire.

## **Article 9**

L'association est fondée pour une durée illimitée. La dissolution pourra être prononcée par les deux tiers au moins des membres présents ou représentés à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Cette assemblée prendra toutes les décisions concernant la dévolution de l'actif, conformément à l'article 9 de la loi du 1/07/1901 et du décret du 16/08/1901.



FERME DU QUARTIER DARNE.  
MARSANNE (DROME).

JUIN 1985

C'était hier...

## LES LIEUX DE SEPULTURES A TRAVERS NOTRE HISTOIRE

Notre projet de remettre en ordre le vieux cimetière du Ventol a éveillé, chez bon nombre d'entre nous, une juste curiosité historique concernant l'évolution des champs de repos sur notre territoire.

Si l'archéologie, la mémoire collective, les découvertes liées à l'actuelle profondeur des labours, témoignent de l'existence, dans notre sol, de sépultures éparses de l'époque gallo-romaine (1), il faut, au stade actuel de nos recherches, attendre le début du 17<sup>e</sup> siècle pour rencontrer dans nos archives les premiers documents relatifs aux lieux d'inhumation communautaires.

Les cimetières, à cette époque, jouxtaient le plus souvent les édifices religieux. Sous la haute vigilance des ministres du culte, ils accueillaient dans leur terre bénite, tout près des saints lieux de prière, la dépouille mortelle des catholiques, tous forts soucieux du repos de leur âme. Les évêques, au cours de leurs visites épiscopales, se devaient d'en surveiller le bon état. Leurs critiques sans complaisance, leurs ordonnances impératives étaient consignées dans des procès-verbaux détaillés, pointilleux, dont certains sont parvenus jusqu'à nous (Archives Marsanne GG11)

Les curés, à la même époque et dans l'esprit du concile de Trente, se virent dans l'obligation de "tenir registre". Celui de Marsanne en reçut l'ordre, par le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 1613, où l'évêque écrivait : *"Nous... enjoignons au dit curé de publier le premier chapitre de la réformation des mariages en la session 2<sup>e</sup> du concile de Trene, ...et de tenir registre de ceux qu'il épousera, baptisera et enterrera."*

J'ignore si cette injonction tarda à prendre effet, ou si les premiers registres "Baptêmes - Mariages - Sépultures" s'égarèrent, mais le plus ancien qui soit en notre possession s'ouvre à la date du 29 mai 1646 (Archives Marsanne GG1). Il est suivi de plusieurs autres, sans interruption jusqu'en 1792, date à laquelle furent mis en service les premiers registres municipaux d'état-civil.

Très régulièrement tenus par les chargés de paroisse, mais particulièrement riches de précieux renseignements sous la plume du curé Demeyzin, entre 1720 et 1768, ce sont ces registres paroissiaux qui, en compagnie des procès-verbaux précités, ont constitué l'essentiel de mes sources pour la période pré-révolutionnaire. Pour la suite, et à dater du 11 mars 1790, les registres des délibérations du Conseil Municipal remplirent ce rôle.

### I - LES EDIFICES RELIGIEUX

La prédilection des cimetières à s'établir près des édifices religieux nous imposait une brève étude préalable de ces derniers qui peuvent se répartir en trois groupes :

- 1) Eglises paroissiales et prieurés
- 2) Chapelles secondaires
- 3) Eglises contemporaines

#### 1) EGLISES PAROISSIALES ET PRIEURES

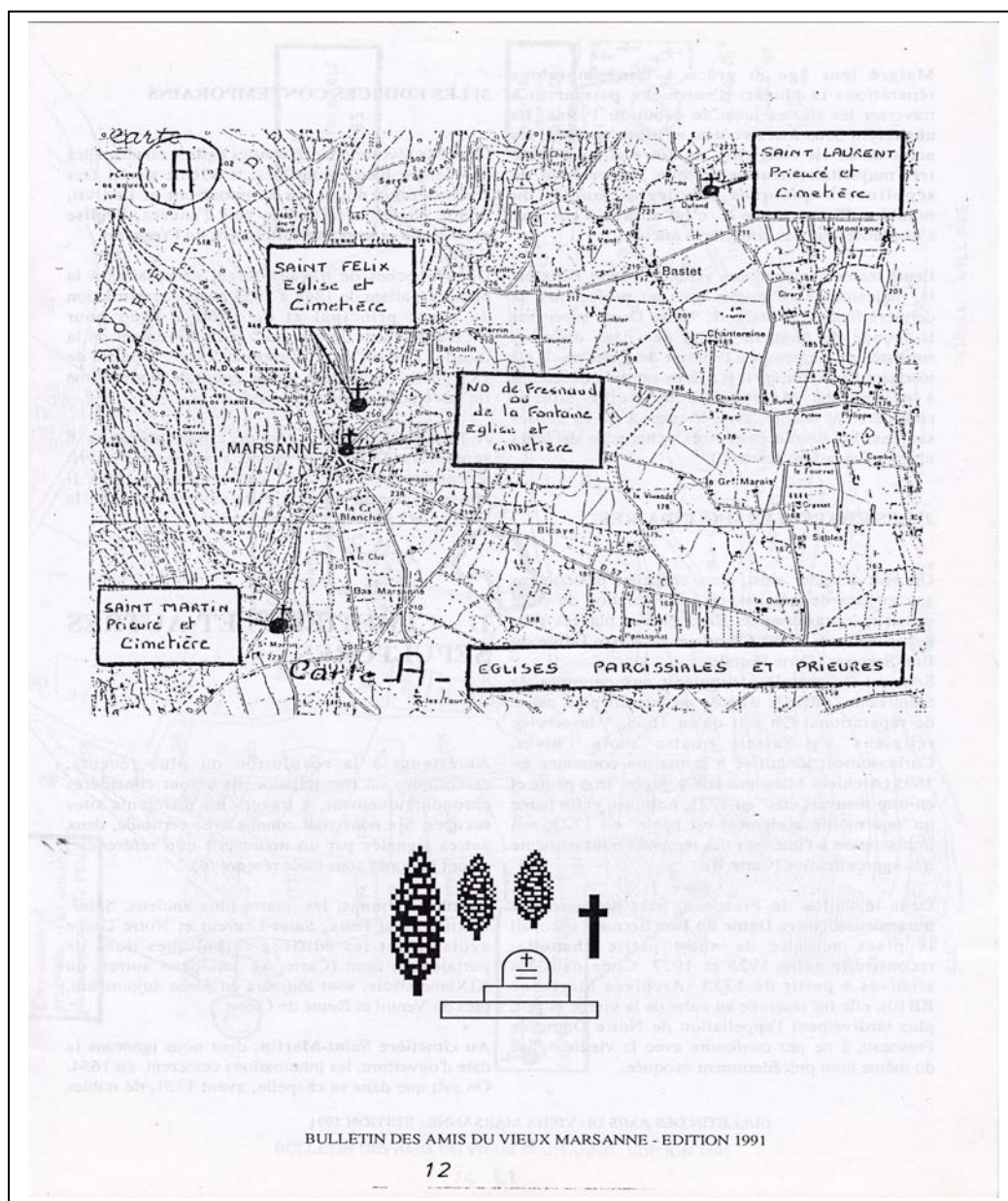
Selon les procès-verbaux des visites épiscopales de 1603 et 1613 (Archives Marsanne GG11), nous savons, qu'au lendemain des guerres de religion, la paroisse comptait deux églises paroissiales - **Saint-Félix** et **Notre-Dame** - ainsi que deux chapelles à charge de Prieurs - **Saint-Martin** et **Saint-Laurent de Meyras** - (voir Carte A).

Les quatre édifices, qualifiés de "ruinés par les guerres passées", étaient évidemment de construction antérieure à ces dernières. L'existence de Saint-Félix et des deux prieurés avait été signalée, dès le 14<sup>e</sup>

siècle, par un Pouillé de Valence (2) et l'on sait que **Notre-Dame de Fresnaud**, ou **de la Fontaine**, sise au bas du bourg (3), remplissait ses fonctions avant 1527 (9).

Malgré leur âge, et grâce à d'innombrables réparations, la plupart d'entre eux parvinrent à traverser les siècles jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle. Ils abritèrent sous leurs voûtes, et jusqu'en 1851, les actes de la vie religieuse de notre communauté très majoritairement catholique. Ils servirent de sépulture à quelques privilégiés, nobles ou notables d'importance, et c'est auprès d'eux que s'implantèrent nos cimetières anciens.

Leurs traces sont toujours visibles : Saint-Félix est là; majestueuse silhouette sous les projecteurs, la dernière fenêtre arrondie de Notre-Dame survit sur la façade du château (3), et des pans de murs subsistent longtemps à l'endroit des prieurés. Il est touchant de savoir, qu'il y a deux ou trois décennies à peine, des Marsannais de vieille souche considéraient encore, avec le respect dû aux choses sacrées, les dernières pierres échappées de leurs ultimes fondations (carte C).



## 2) LES CHAPELLES SECONDAIRES

On peut désigner ainsi deux chapelles, postérieures aux guerres de religion, où la célébration du culte n'était qu'occasionnelle. Elles étaient placées sous les vocables de **Saint-Claude** et de **Notre-Dame du Bon Secours** (carte postale)

Souvent, la première suppléait aux carences de Saint-Félix, difficile d'accès ou interdit pour cause de réparations. On sait qu'en 1668 "le service religieux" s'y faisait quatre mois l'hiver. Curieusement identifiée à la maison commune en 1695 (Archives Marsanne BB7), jugée "trop petite et en trop mauvais état" en 1721, critiquée enfin parce qu'"une moitié seulement est bénie" en 1723, son implantation à l'intérieur des remparts nous demeure très approximative (carte B).

Dans le vallon de Fresneau, près de la source miraculeuse, Notre-Dame du Bon Secours occupait la place actuelle de notre petite chapelle, reconstruite entre 1925 et 1927. Citée dans les archives à partir de 1725 (Archives Marsanne BB10), elle fut réservée au culte de la Vierge et prit, plus tardivement, l'appellation de Notre-Dame de Fresneau, à ne pas confondre avec la vieille église du même nom précédemment évoquée.

## 3) LES EDIFICES CONTEMPORAINS

Passée la Révolution, ces vieilles églises ou chapelles abordèrent, bien essoufflées, le 19<sup>e</sup> siècle. Des constructions nouvelles s'imposèrent et l'on vit, lourde charge, s'édifier en peu d'années, l'**église paroissiale** et le **grand sanctuaire de Fresneau**.

Deux tranches de travaux furent nécessaires à la première, allant de 1848 à 1853 pour la construction du corps principal, et de 1860 à 1866 pour "l'exhaussement du clocher" et l'achèvement de la façade. Les offices y furent célébrés à partir de 1851, date à laquelle la vieille église de Notre-Dame fut rasée pour raisons de voirie.

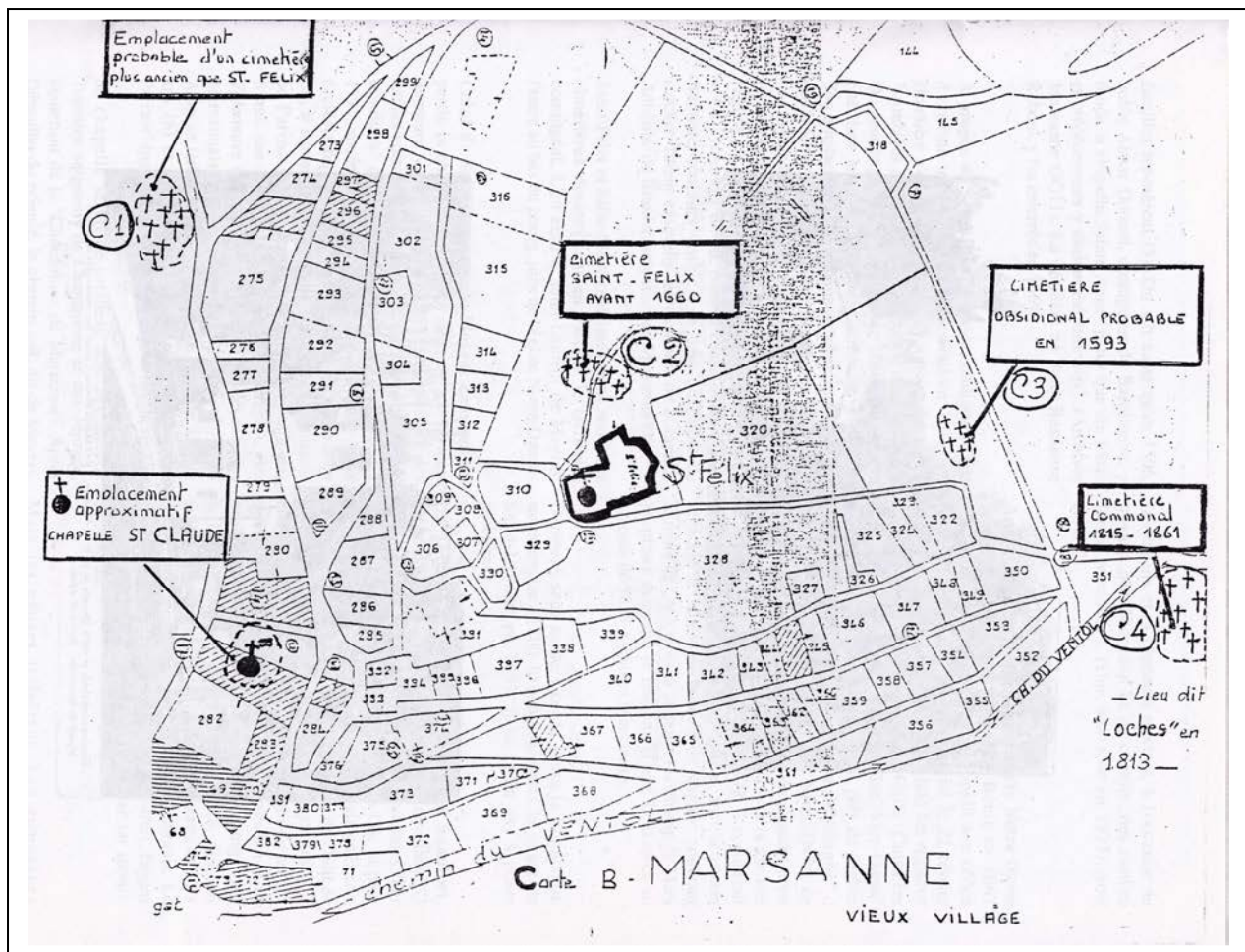
A Fresneau, on bénit la première pierre le 8 septembre 1857 et le grand sanctuaire s'ouvrit solennellement au culte, le 8 septembre 1860. Il abrite le caveau mortuaire de ses bienfaiteurs, la famille de Laselve de Montluisant.

## II - CIMETIERES ET AUTRES SEPULTURES

Antérieurs à la Révolution ou plus récents, catholiques ou municipaux, ils seront considérés chronologiquement, à travers les différents sites occupés. Six nous sont connus avec certitude, deux autres signalés par un manuscrit non référencié seront indiqués sous toute réserve (4).

Parmi les connus, les quatre plus anciens, Saint-Martin, Saint-Félix, Saint-Laurent et Notre-Dame, avoisinaient les édifices catholiques dont ils portaient le nom (carte A). Les deux autres, du 19<sup>e</sup> siècle, sont toujours en place aujourd'hui, près du Ventol, et Route de Cléon.

Au **cimetière Saint-Martin**, dont nous ignorons la date d'ouverture, les inhumations cessèrent 1654. On sait que, dans sa chapelle avant 1351, de nobles familles reposèrent (5). On sait aussi qu'en 1506, noble Aimar Odoard, coseigneur de Barcelonne, y fonda la chapelle Sainte-Anne "parce que ses frères et prédécesseurs y avaient été ensevelis". (Archives Marsanne GG11). La dernière en date, Bastienne Reboul, y fut enterrée en 1669.



A propos de Saint-Félix, l'évêque, soulignant l'état d'extrême indigence du lieu, écrivait en 1704 : "le cimetière n'est point fermé, il n'y a point de croix..." (Archives Marsanne GG11). Était-il déjà délaissé ? On peut le penser car, à partir de 1660, il n'est plus cité dans les registres comme cimetière paroissial. Son emplacement nous demeure assez imprécis. Les documents manquent. Seuls, quelques ossements mis à jour au cours de terrassements, permettent de le localiser approximativement au nord-ouest de l'église, de part et d'autre du chemin actuel (carte B = C2). Non loin de lui, dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, toujours visible à la base intérieure du clocher, furent ensevelis les membres de la famille Adhémar de Brunier, seigneurs de Marsanne (2).

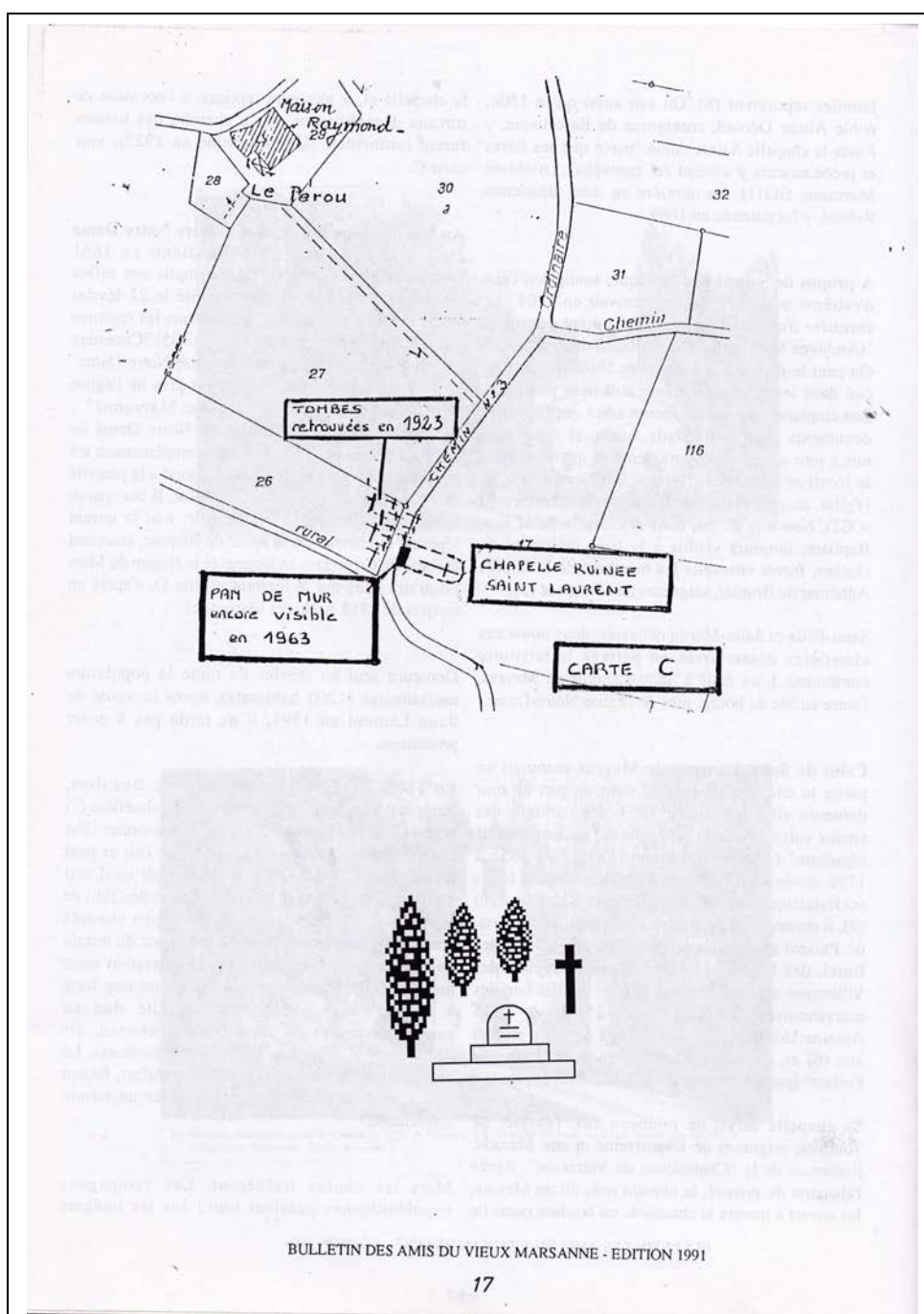
Saint-Félix et Saint-Martin délaissés, deux nouveaux cimetières desservirent en partage le territoire communal. L'un était à Saint-Laurent de Meyras, l'autre au bas du bourg, près de l'église Notre-Dame.

**Celui de Saint-Laurent de Meyras** entourait en partie la chapelle du prieuré dont un pan de mur demeura visible jusqu'en 1963 ; "les habitants des amaux voisins de la dite chapelle (y) avaient droit de sépulture" (archives Marsanne GG5). De 1653 à 1791, année où il fut interdit et vendu comme fonds ecclésiastique dépendant du prieuré Saint-Laurent (9), il demeura au service des habitants des Bastets, de Parizot et de Chantereine. On y ensevelit des Burel, des Blache, des Latard, des Serrepuis, des Villeneuve et des Rouveyre, tous de vieilles familles marsannaises. On y enterra, le "25 may 1715", Antoine Urbillon ou Verbillon, âgé de "cent et cinq ans" (6) et, en 1663, Jean Serrepuis "du mas de Parizot" (pas d'aujourd'hui, la Drôme Provençale !

Sa chapelle servit de tombeau aux Teyssier de Tournier, seigneurs de Chantereine, et aux Mazade, lieutenants de la "chatelaine de Marsanne". Après l'abandon du prieuré, le chemin N°3, dit "de Meyras", fut ouvert à travers le cimetière, en bordure ouest de la chapelle et, à plusieurs reprises, à l'occasion de travaux d'amélioration de ce chemin, des tombes furent retrouvées (une douzaine en 1923). Voir Carte C

Au bas du vieux bourg, le **cimetière Notre-Dame** était déjà en service en 1652. Béni en 1661 (Archives Marsanne GG11), il remplit son office jusqu'à sa fermeture pour insalubrité le 22 février 1815. On le trouve souvent défini dans les registres des sépultures (Archives Marsanne GG5) comme "Cimetière ordinaire de Marsanne, près de l'église Notre-Dame», "Cimetière de la paroisse qui est près de l'église Notre-Dame au bas du lieu de Marsanne". Son emplacement est parfaitement connu puisqu'il correspond à la parcelle 570 - Section A, du cadastre de 1809. Il occuperait aujourd'hui, derrière l'hôtel de ville, tout le terrain séparant le château de la route de Roynac, couvrant la route de Crest dans sa largeur et le Champ de Mars jusqu'aux murs qui le limitent (carte D, d'après un croquis de 1813, Archives Marsanne).

Demeuré seul au service de toute la population marsannaise (1 200 habitants) après la vente de Saint-Laurent en 1791, il ne tarda pas à poser des problèmes.



En 1805, Madame Veyrenc, veuve Beaufort, propriétaire de la maison limitrophe du cimetière (7), adressa une pétition aux autorités préfectorales. "Par ses exhalaisons, écrivait-elle, il infecte l'air et peut produire des maladies". Elle demandait qu'il soit transféré conformément aux dispositions de l'Edit de mars 1776. Un médecin et un chirurgien envoyés comme experts reconnurent l'insuffisance du terrain dont la nature rocheuse empêchait l'excavation assez profonde ; ils dénoncèrent son exposition trop forte à la chaleur estivale et à l'humidité due au ruissellement et au torrent de Fresneau. Ils déclarèrent le cimetière nuisible aux habitants. Le préfet, en conséquence, ordonna le transfert, faisant obligation à la municipalité de trouver un terrain convenable.

Mais les choses traînèrent. Les campagnes napoléoniennes pesaient lourd sur les budgets communaux. Plusieurs propositions furent rejetées. Enfin, le 5 mars 1813, la famille Veyrenc-Beaufort (7) ayant fait donation à la commune d'un terrain de 13 ares 50 centiares, clos de murs, situé au quartier de "Loches", l'empereur lui-même, par une lettre transmise par le ministère de l'Intérieur, donna l'autorisation d'y établir un nouveau lieu de sépulture (Archives Marsanne MN).

Ce fut le cimetière de Loches, en bordure du chemin du Ventol. Tous nos amis chasseurs, nos gamins épris de liberté, connaissent cet endroit perché où les dernières pierres tombales se cachent sous les broussailles, à l'ombre de cyprès traditionnels (voir Carte B, C4). Nos aînés y furent ensevelis de 1815 à 1861 et nos grands-mères, quand nous étions enfants, savaient encore y reconnaître les tombes de nos familles.

Si surprenant que cela puisse paraître aujourd'hui, et malgré la "Déclaration des droits de l'Homme" de 1789, ce cimetière, comme tous ceux qui l'avaient précédé, fut exclusivement réservé aux catholiques. Pour les autres, seuls les constats de décès figuraient sur les registres, jamais les lieux de sépulture. Même le curé Demeyzin, plus explicite que ses confrères, écrivait le 19 juin 1750 : "décès d'Isaac Empéta, domestique berger... a été enterré à la manière des Religionnaires Protestants, religion dans laquelle il a toujours vécu avec obstination..." Mais à Marsanne, quelle était cette manière ? Un siècle plus tard, le 12 juillet 1851, une lettre adressée à la municipalité nous apporte quelques lumières.

Ecrive au nom des douze familles protestantes de la commune, elle est signée par dix pères de famille qui s'expriment ainsi : "Maintenant encore, quand l'un de nos coreligionnaires meurt, nous sommes obligés de l'ensevelir dans nos champs... Cette dure réalité nous afflige... Nous demandons un cimetière pour enterrer honorablement nos morts." (8)

En 1858, l'administration préfectorale intervient en faveur de cette demande. La municipalité approuve et, constatant par ailleurs l'insuffisante exigüité du cimetière de Loches, elle vote en 1859 le projet d'aménagement d'un cimetière pour les deux cultes dans le terrain Peysson, route de **Cléon d'Andran**.

Dans un premier temps, fut envisagé le partage du terrain en deux zones, l'une catholique, l'autre protestante avec une porte secondaire réservée aux Protestants. Mais la municipalité d'Auguste Loubet décida rapidement qu'un seul et même grand portail accueillerait sans distinction, tous les morts de la commune, sur un seul et même terrain, clos de murs réglementaires.

Les crédits furent votés et l'on peut lire sur le registre des délibérations de l'époque : "Le 22 septembre 1861, Monsieur Auguste Loubet, maire, et son conseil municipal ont assisté à la bénédiction et à la prise de possession du nouveau cimetière. Cette cérémonie a été faite par Monsieur le Curé Doray, assisté de Benoit, vicaire. La plus grande partie de la population y assistait."

En 1863, un budget pour l'entretien fut prévu et on décida d'accorder des concessions trentenaires ou à perpétuité. A la demande des familles, quelques transferts furent autorisés entre l'ancien et le nouveau cimetière devenu le seul en service. Et c'est en 1883, que le premier "char funèbre" (corbillard) fut acheté pour la somme de 1 200 francs.

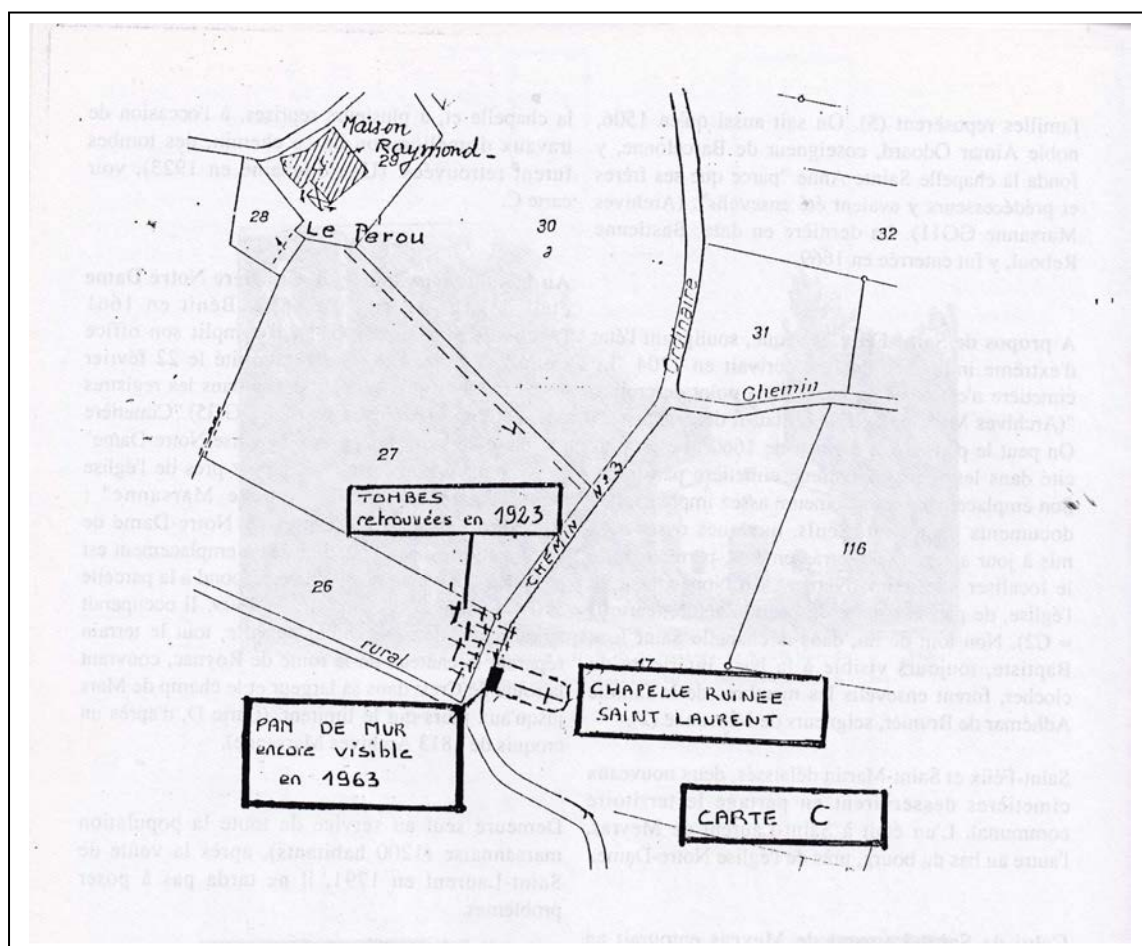


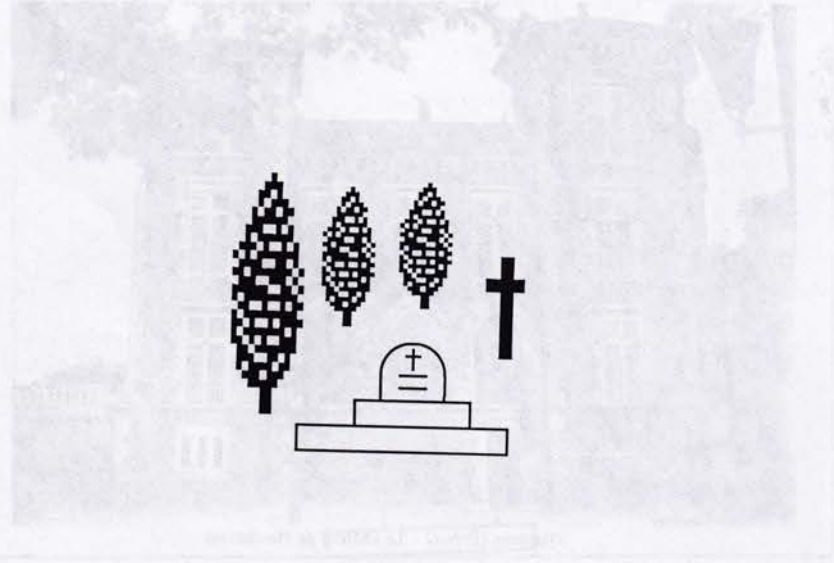
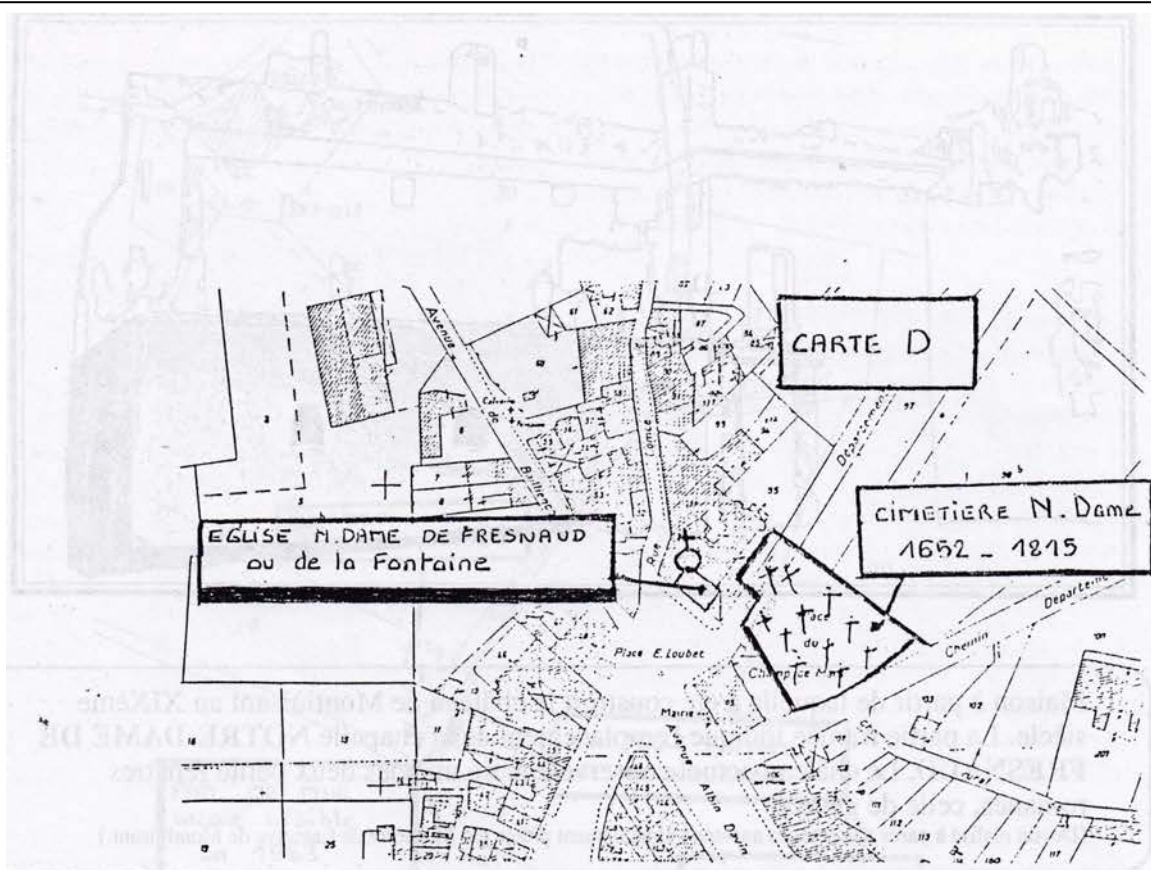
Les générations, depuis, se sont succédées, laissant leur histoire gravée sur les pierres tombales et dans le cœur aussi, de ceux qui n'oublient pas.

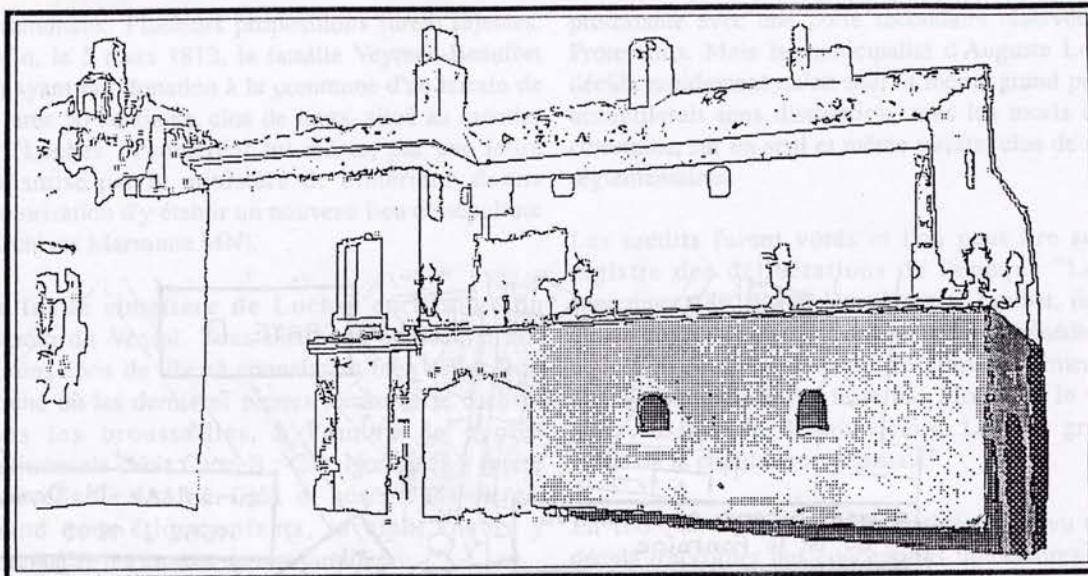
Marsanne - Mars 1991  
M.L. RAYMOND

## NOTES

- 1 - Voir Bulletin N° 8 des Amis du Vieux Marsanne
- 2 - "Saint-Félix de Marsanne", M-L Raymond - Editions Plein Centre - 1988
- 3 - Bulletin N°6 des Amis du Vieux Marsanne, page de couverture, et N°10, page 6
- 4 - Carte B : Emplacements signalés sous toutes réserves en
  - C1 : cimetière plus ancien que Saint-Félix
  - C2 : cimetière obsidional, réservé aux victimes des sièges militaires  
Celles des guerres de religion probablement
- 5 - Lacroix (André), L'arrondissement de Montélimar, t5, Marsanne p 53, Valence 1877
- 6 - Antoine Urbillon, ou Verbillon, suivant l'écriture difficilement déchiffrable, était berger communal, chargé du troupeau de chèvres et des chiens de berger, eux-mêmes propriété de la communauté. Il émergeait pour cela au budget communautaire (Archives Marsanne GG4 - CC11)
- 7 - De vieille souche marsannaise, la famille Veyrenc-Beaufort était propriétaire de la maison autour de laquelle s'est construit le château actuel. Le frère de Madame de Beaufort, Victor Veyrenc, longtemps artiste peintre à Paris, possédait une remarquable collection d'œuvres de grands maîtres, dont celles d'Hubert Robert. Il en fit don au musée de Valence qui lui doit sa plus grande richesse. Retiré à Marsanne, il en fut le maire de 1822 à 1837.
- 8 - En 1858, pour les familles protestantes marsannaise, le culte était célébré au temple de Sauzet. La commune de Marsanne participait aux frais de logement du pasteur (Archives Marsanne : MN - 1858)
- 9 - Archives départementales de la Drôme - Série Q 74 à 77.







Maison à partir de laquelle a été construit le château de Montluisant au XIXème siècle. La partie tramée indique l'emplacement de la chapelle **NOTRE-DAME DE FRESNAUD**. Le château actuel conserve encore une des deux petite fenêtrés romanes, celle de gauche

(Dessin réalisé à partir d'une photo ancienne aimablement prêtée par M. Pierre de Lasselve de Montluisant.)



Edition Courbier

Marsanne (Drôme) - Le Château de Montluisant

Château de Montluisant tel que nous le connaissons aujourd'hui.

## NOTES

- 1 - Voir bulletin numéro 8 : Amis du Vieux Marsanne
- 2 - "Saint-Félix de Marsanne" M.L. RAYMOND - Editions Plein Cintre - 1988
- 3 - Bulletins des Amis du Vieux Marsanne numéro 6 : page de couverture et numéro 10 page 6
- 4 - Carte B : Emplacements signalés sous toutes réserves en
  - C1 : Cimetière plus ancien que Saint-Félix
  - C2 : Cimetière obsidional, réservé aux victimes des sièges militaires.  
Ceux des guerres de religion probablement.
- 5 - Lacroix - Arrondissement de Montélimar - Chapitre Marsanne
- 6 - Antoine Urbillon ou Verbillon : suivant l'écriture difficilement déchiffrable, était berger commun chargé du troupeau de chèvres et des chiens de berger eux-mêmes propriété de la communauté. Il émarge pour cela au budget communautaire (Archives Marsanne GG4 - CC11)
- 7 - De vieille souche marsannaise, la famille Veyrenc-Beaufort était propriétaire de la maison autour laquelle s'est construit le château actuel. Le frère de Madame de Beaufort, Victor Veyrenc, longten artiste peintre à Paris, possédait une remarquable collection d'oeuvres de grands maîtres, dont celle d'Hubert Robert. Il en fit donc au musée de Valence qui lui doit sa plus grande richesse. Retiré à Marsanne il en fut le maire de 1822 à 1837.
- 8 - En 1858, pour les familles protestantes marsannaises, le culte était célébré au temple de Sauzet. commune de Marsanne participait aux frais de logement du pasteur (Archives Marsanne : MN - 1858)
- 9 - Archives Départementales de la Drôme - Série Q 74 à 77.

# le dauphiné

LE QUOTIDIEN DU SUD-EST

LIBERÉ

4.00 F

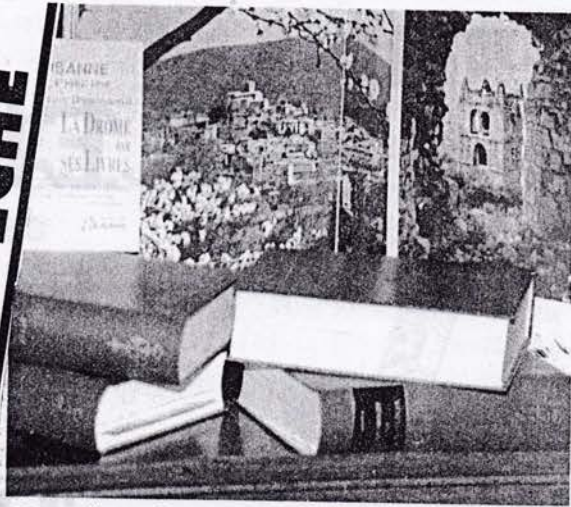
13, bd Maurice-Clerc  
B.P. 931 - 26009 VALENCE CEDEX  
Tél. 75.42.30.00

**DROME  
ARDECHE**

**L'ÉVÈNEMENT EN DROME-ARDECHE**

**MARSANNE** 5.10.90

## La Drôme par ses livres



**S**ans l'auteur, la création de départ, rien n'existerait mais pour que des journées comme celles de Marsanne, les 6 et 7 octobre existent il faut pouvoir diffuser cette création. Et le manuscrit sous le bras il faut trouver un éditeur. Marie-Paule Wender en a réuni, qui pourront répondre aux questions et expliquer leur travail : Curandera, Éditions du Bastion, du Glén, Nigel Gauvin, Horvath, La Mirandole, les Carnets Notre Temps, Patrimoine Vallée de la Drôme, Peuple Libre et Plein Centre. Suite logique de l'édition : la distribu-

tion c'est là qu'interviennent les libraires ceux qui seront présents au salon sont représentatifs de différentes régions de la Drôme : Romans : la manufacture, Valence : librairie Crussol, Montélimar : Arts et Lettres, Nyons, librairie Hélène Mussigman. Les 90 auteurs recensés dont les ouvrages seront en vente au salon de Marsanne, sont différents de ceux présentés par les éditeurs et associations culturelles. Le salon se tient les 6 et 7 octobre. Salle polyvalente de 10 heures à 18 heures. Entrée libre.

**MARSANNE** 6.10.90.

### SALON DEPARTEMENTAL DU LIVRE

#### Inauguration ce matin

**A**u pied de St Félix, les maisons paraissent au soleil d'automne étagées sur la montagne mais en bas c'est l'agitation des derniers préparatifs. L'inauguration est à 11 heures. Les exposants ont tout installé hier. Parmi les auteurs, la vice présidente des Amis du vieux Marsanne, Mme Raymond, propose un ouvrage sur St Félix justement

Erudite d'histoire locale, enseignante en retraite elle s'est attelée à la lourde tâche de classer les archives du chef lieu, nul

doute qu'un jour elle nous écrira une histoire de Marsanne.

Deux journées à ne pas manquer, deux journées consacrées à la Drôme, aux auteurs, à la culture occitane, à des débats, il est impossible d'énumérer toutes les sources d'intérêt.

Il faut venir, regarder, apprendre, communiquer, ou tout simplement découvrir ce magnifique village, qui les 6 et 7 octobre sera un haut lieu de la culture en Drôme.

# Peuple Libre

MARSANNE

## L'hebdo de la drôme

11 octobre 90  
6  
PEUPLE LIBRE

REGIONALISME

## La Drôme par ses livres

La deuxième édition du Salon Départemental du Livre s'est tenue ce week-end à Marsanne. Elle confirme que cette manifestation peut prendre une place importante.

"Au début, personne ou presque n'y croyait..." rappelle malicieusement Marie-Paule Wender, Présidente de l'Association des Amis du Vieux Marsanne et cheville ouvrière du Salon.

breux la première année. Et revenu plus nombreux encore alors que le Salon s'efforçait de présenter cette année un panorama le plus complet possible de tout ce qui a été écrit sur notre départe-

Léoncel, sans oublier l'Institut d'Etudes Occitanes dont l'exposition pédagogique permet de mieux cerner l'importance du phénomène occitan dans notre culture drômoise...

l'avenir.

Car à peine la manifestation terminée les organisateurs, forts des encouragements officiels et du succès rencontré auprès du public, préparent déjà la suivante. En pensant par exemple à faire quelque chose pour les enfants qu'il faudrait occuper pendant les débats : peut-être un stand de bandes dessinées ? En tout cas, la formule telle qu'elle est semble satisfaire les visiteurs mais aussi les éditeurs et les auteurs venus nombreux et qui trouvent là un point de rencontre, de réflexion, d'échanges, des plus agréables.

L.G.



Il est vrai qu'en dépit de l'intérêt des lecteurs pour tout ce qui touche au régionalisme, à l'histoire locale, au patrimoine en général, le lancement d'une manifestation de ce type à Marsanne pouvait paraître un peu présomptueux. Et tant le public est venu nom-

ment.

De fait, c'est environ 500 ouvrages différents que l'on pourrait feuilleter sur les stands des éditeurs (Curandera, Plein Centre, Nigel Gauvin, La Mirandole, notamment) ou des associations (Amis du Vieux Donzère, Amis de

On trouvait même cette année des thèses concernant le département, comme la thèse de M. Pérotin défendue en 1939 et concernant l'agriculture locale. Ce genre d'écrits mal répertoriés sinon inconnus fera peut-être l'objet d'une attention particulière dans

# Credo pour les façades massacrées

Les Amis du Vieux Marsanne reçoivent A. Guérin



Ils devaient être jolis et surtout différents les uns des autres, tous ces villages drômois, avant que la folie des pierres et poutres apparentes ne s'empare des propriétaires en mal de rejointoiment et de façades ciment. Après l'exposé de M. Guérin passionné par son sujet, donc passionnant, nous expliquant avec projection diapos à l'appui la genèse des façades des villages. Si certaines maisons étaient en pierres taillées, ce qui

est fort rare, la plupart, selon la richesse du propriétaire avaient des encadrements, des angles de murs en pierre, et le reste était prévu pour être enduit. Un enduit à la chaux, laissant respirer les murs (contrairement au ciment qui emprisonne l'humidité) recouvrait les murs, puis badigeonnés toujours à la chaux, avec des couleurs chaudes, on retrouve ici l'influence des italiens nombreux à venir travailler. Souvent un filet,

un trompe l'œil, ou encore une frise, aux Piles une maison était entièrement décorée. A Saint-Nazaire-en-Royans on trouve encore des façades bigarrées, pour le reste il faut regarder sous les genoises des vestiges demeurent des anciens badigeons. Un exposé impossible à résumer, des considérations intéressantes sur les couleurs et les raisons de leur emploi: par exemple le bleu cerule qui chasse les insectes, des



## SAVASSE

### Notez-le

Une assistance très intéressée a posé des questions tard dans la soirée à M. Guérin. Merci aux amis du Vieux Marsanne d'avoir organisé cette soirée.

J. CAPOCCIA

Publication de mariage. - Entre M. Jacques Segura, commerçant et Mme Antonette Grimaldi, employée, domiciliés à Savasse quartier de la Plaine.

Distribution tickets de cantine. - Elle aura lieu le samedi 8 septembre 1990 dans les locaux de la cantine, de 10 à 12 heures. Prix du repas, 11,50 F.

Permanences de l'ACC.A. - Délivrance des assurances dimanche 20 août lieu de 9 à 12 heures, 2 septembre de 9 à 12 heures. Délivrance de cartes dimanche 2 septembre de 9 à 12 heures, samedi 3 septembre, de 14 à 19 heures. Aucune carte ou assurance ne sera délivrée en dehors de ces permanences.

## MARSANNE

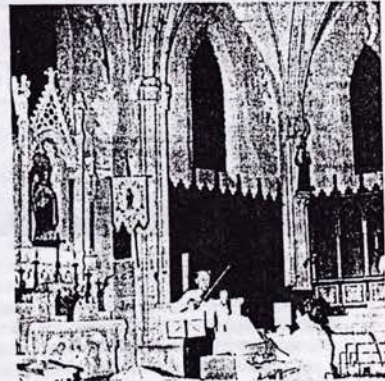
MARDI 7 AOUT 1990 9 A 28

# Concert sous les ogives

Sous les élégantes ogives de Notre-Dame-de-Francaise, mise à la disposition des amis du vieux Marsanne par M. le Curé, ceux-ci offraient comme chaque année un concert de qualité. Les Marsannais, et les vacanciers étaient fidèles au rendez-vous, il a fallu rajouter des bancs. Ils étaient venus écouter Ellette et Francis Dahl musiciens de Montmeyran qui jouent de la flûte à bec, du violon et de l'orgue. Au programme Haendel qui dans le foisonnement de sa composition trouva une période pour composer de la musique instrumentale, Torcello qui fut le premier musicien à utiliser la forme

du concerto de soliste, Marcello, celui que l'on nommait le prince de la musique en Italie en cette fin du 17e siècle. D'autres auteurs également, tous des 17e, 18e S. interprétés avec sensibilité par ces deux artistes au registre très classique.

L'entrée est gratuite, les Amis du vieux Marsanne et leur présidente Marie-Paule Wender, voulant donner à chacun la possibilité de venir écouter et apprécier de la bonne musique, mettant celle-ci à la portée de tous. Ce concert est une tradition à laquelle les Amis du vieux Marsanne sont très attachés.



# MARSANNE

## Amis du Vieux Marsanne Pleins feux sur les façades

Intéressante soirée organisée par les Amis du Vieux Marsanne que celle qui a reçu Arnaud Guérin, des Bâtiments de France, pour évoquer un sujet passionnant de notre environnement,

celui des façades de nos demeures.

Il a su souligner les richesses existantes et les faire découvrir à l'œil non avisé et traiter des multiples possibilités de restauration

qui peuvent, certes, mettre en évidence les vieilles pierres attachantes mais aussi reprendre la technique des enduits et redonner couleurs à nos villages.



La nombreuse assistance

## Expo Photos Un riche patrimoine

Michel Borel du Bez, artiste dans l'âme et le cœur, a réalisé une première exposition de photos à Marsanne très intéressante. Il a mis au grand jour un trésor de « richesses » familiales :

avait installé son cabinet et sa pharmacie dans cette belle maison de la rue Comte de Poitiers.

Une expo qui se visite jusqu'au 2 septembre et qui a reçu déjà de nombreux visiteurs parmi lesquels on a noté la présence de Régis Debre.



Michel Borel du Bez

La Tribune 31.5-90

# ANNE

## Amis du Vieux Marsanne Balade en forêt



Ils étaient une bonne vingtaine sous la houlette de leur présidente, Marie-Paule Wender et de Jean-Marie Mombet à découvrir les secrets de la forêt marsannaise au cours de leur randonnée pédestre de l'Ascension. Balade, amitié et détente-nature. Sympa !

# La Tribune



HOTEL RESTAURANT  
« LE CHAT BOTTE »



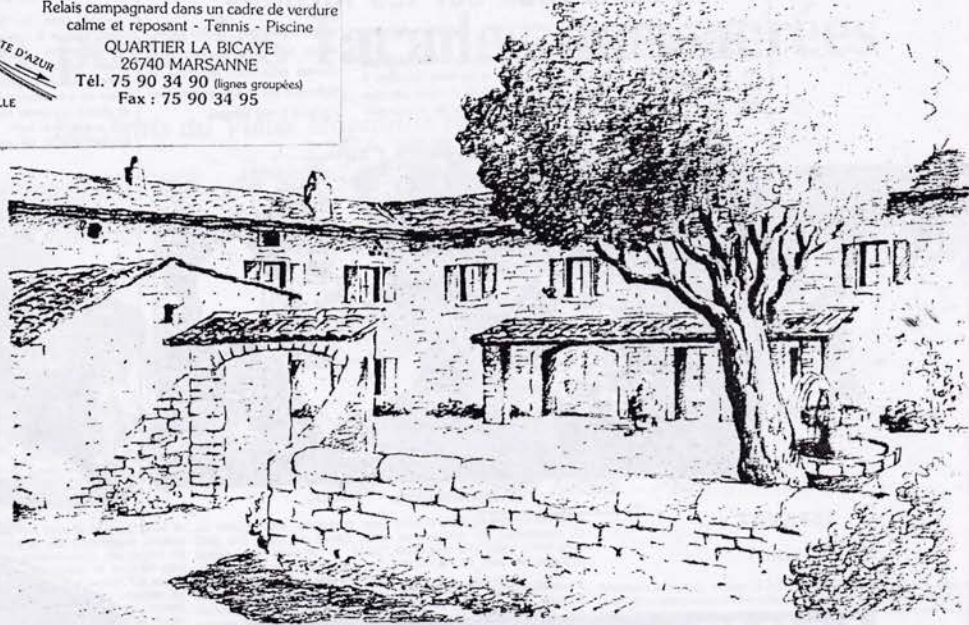
CHAMBRES TOUT CONFORT  
TV COULEUR, TEL. DIRECT, etc...

Relais campagnard dans un cadre de verdure  
calme et reposant - Tennis - Piscine

QUARTIER LA BICAYE  
26740 MARSANNE  
Tél. 75 90 34 90 (lignes groupées)  
Fax : 75 90 34 95

NOUVEAU A MARSANNE

OUVERT A PARTIR DU 24 JUIN



AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

ASSOCIATION DES ANDRANS

26450 CLEON D'ANDRAN



AIDES MENAGERES AUX PERSONNES AGEES	TEL 75.90.11.52
TRAVAILLEUSE FAMILIALE/AIDE AX FAMILLES	TL 75.90.13.41
S I A D SOINS A DOMICILE	TEL 75.51.04.55
HALTE-GARDERIE CLEON D'ANDRAN	TEL 75.90.40.00
TELE-ALARME "FILIEU"	TEL 75.90.32.85

# UNE SOLUTION ADAPTEE A CHAQUE CAS

# DES REPONSES CONCRETES A DES BESOINS REELS

L'amélioration certaine de  
LA QUALITE DE LA VIE



BAR

LE

GLOBE



TERRASSE  
 PARKING OMBRAGE  
 SALLE DE JEUX  
 PRESSION  
 PETIT DEJEUNER  
 AMBIANCE  
 SORBETS - GLACES

**75903209**



**JOSETTE RODET**  
 salon



**coiffure mixte**

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI  
 DE 9H A 18H

**75 90 32 76**



**FRANCE SECURITE**

*Mr BONFILS Laurent*

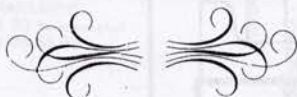
Rue Albin Davin  
 26740 MARSANNE

Tel. 75.90.33.37  
 Tél. 75.90.34.65

GARDIENNAGE - SURVEILLANCE -  
 PROTECTION - PATROUILLE - RONDIER

# LE GLOBE restaurant

75 90 34 30



OUVERT TOUT L'ETE MIDI ET SOIR  
DEUX MENUS ET CARTE MENU ENFANTS  
PLATS A EMPORTER - SOIREES A THEME

## Ets HERVE BRUNEL

## B.C. Distribution

MARSANNE 75 90 30 89



75 90 31 96

TRACTEURS FENDT

AGENT FORD

VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION

SCAR AGRICULTURE MOTOCULTURE

TRONCONNEUSES / TONDEUSES / MOTOCULTEURS (vente, réparation)

IRRIGATION PARCS ET JARDINS

REPARATION AUTOS, P.L ET DIVERS



Jean-Marie MOMBET

ASSURANCES VIE - AUTO - INCENDIE  
CONTRATS AU PORTEUR  
RETRAITES COMPLEMENTAIRES

75.90.30.03

26740 - MARSANNE



**SYNDICAT D'INITIATIVE  
PAYS DE MARSANNE**  
en DRÔME PROVENÇALE

20<sup>ème</sup> SALON de PEINTURE  
Hôtel de Ville de Marsanne

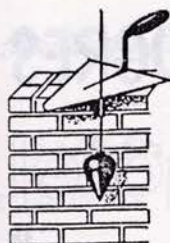


du 21 Juillet au 17 Août 1991  
organisé par le S.I. Intercommunal

Votre partenaire touristique  
Votre documentation locale  
pour passer de bonnes vacances dans  
la région...

SI ouvert tous les jours de Mai à Septembre  
de 9h à 11h et de 15h à 18h sauf samedi  
après-midi et dimanche

Hors saison permanence mercredi et vendredi  
Tel 75.90.31.59... de 9h à 11h.



**ENTREPRISE GÉNÉRALE**

**ARTISAN MAÇON**

**CASTILLO PELAYO**

● Maçonnerie

● Plâtrerie

● Carrelage

26450 CLEON-D'ANDRAN

☎ : 75.90.47.41

R. M. 318 459 021 261

**FAYENCES DU POINT DU JOUR**

**M. et D. SCHARR**

FAYENCE DECOREE  
UTILITAIRE  
DECORATIVE ...

**VIEUX VILLAGE MARSANNE**

**75 90 31 06**



# VENEZ ESSAYER LA CITROËN ZX



\* RONA SIGMA CRYAC L. LOUBARD - ACE - Numéro 8 8450108



Comment admirer sa ligne sans la regarder dans les yeux ?  
Comment évaluer son habitabilité sans faire coulisser la banquette arrière ?

Comment apprécier le confort de son poste de conduite sans régler le

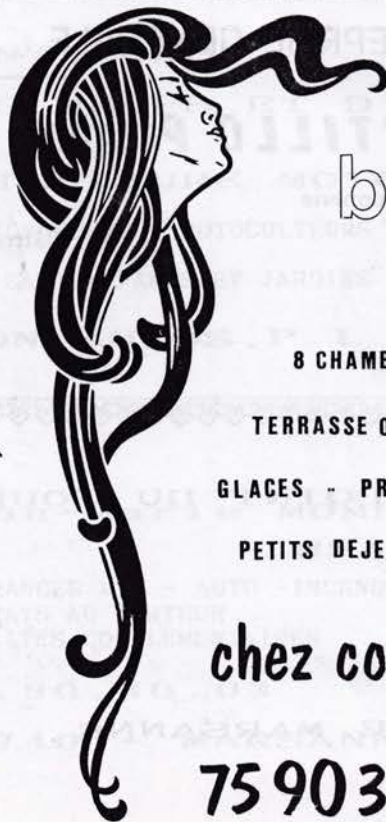
volant ? Comment écouter le brio de son moteur sans mettre le contact ? Comment être convaincu de l'efficacité de son essieu arrière à effet autodirectionnel sans enchaîner quelques virages ? Comment aimer la CITROËN ZX sans l'essayer.

*L'automobile comme vous l'entendez.*

## CITROËN ZX

GARAGE CLAUDE CHAPOUAN  
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1934  
26450 PUY-ST-MARTIN TEL 75 90 47 48

LECHERBOURG J-CLAUDE  
A VOTRE SERVICE DEPUIS 15 ANS  
26740 MARSANNE TEL 75 90 31 23



## LE PROGRES bar - hôtel

8 CHAMBRES SDB

TERRASSE OMBRAGEE

GLACES - PRESSION

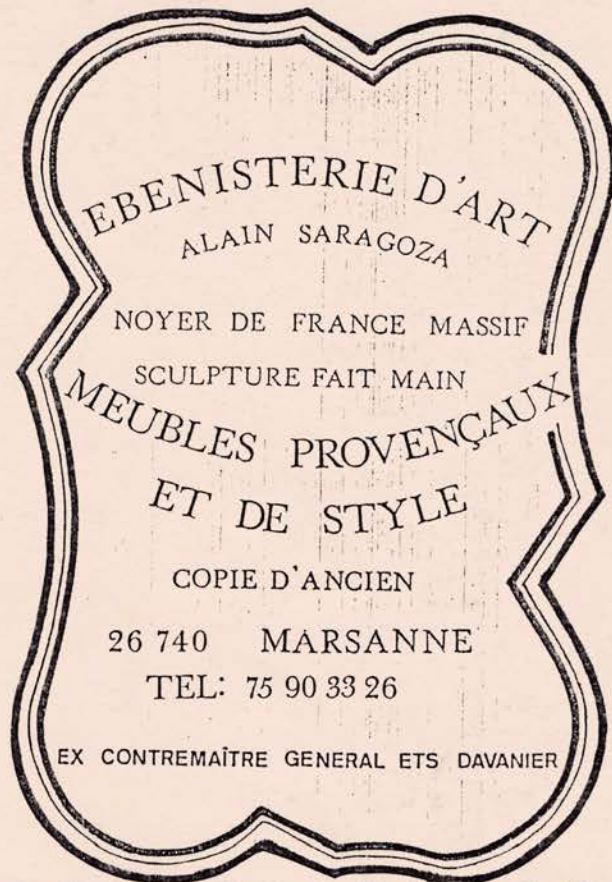
PETITS DEJEUNERS

chez corinne

75 90 32 35

• NN





6 JUILLET - 5 AOUT

RUE DU COMTE DE POITIERS A MARSANNE

MICHEL BOREL DU BEZ PRESENTE

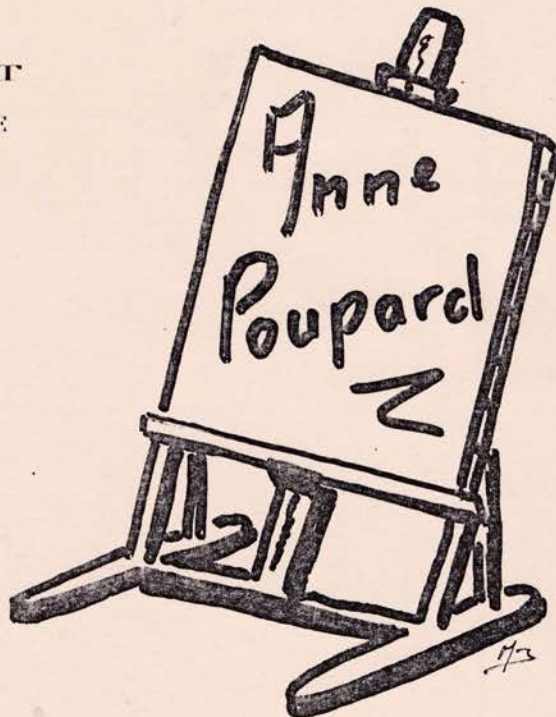
ANNE POUPARD

AQUARELLES, HUILES, DESSINS, ...

VERNISSAGE LE VENDREDI 5 JUILLET  
A PARTIR DE 19 HEURES

LES AMIS DU VIEUX MARSANNE  
SONT CORDIALEMENT INVITES

L'EXPOSITION EST OUVERTE TOUS LES  
JOURS DE 15 HEURES A 20 HEURES.



COUVERTURE: SAINT FELIX VU PAR ANNE POUPARD (AQUARELLE 32,5 X 50,3) C.P.

